

Le contrat PANTHEA est un contrat souple et transparent qui s'adresse aux investisseurs soucieux de réaliser une véritable gestion patrimoniale au sein d'un seul et même contrat d'Assurance vie.

3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC PANTHEA :

✓ Réaliser une réelle gestion de patrimoine au sein du contrat

✓ Les avantages de l'immobilier (loyer) avec la fiscalité avantageuse de l'Assurance vie

✓ Gérer de manière réactive vos OPCVM avec les options de gestion

■ LE CONTRAT

Contrat d'Assurance vie à versements libres et à durée viagère.

PANTHEA se veut être le premier contrat patrimonial offrant un large accès à chacun des 3 piliers du Patrimoine :

- Produits de taux via 2 fonds en euros (fonds euros « traditionnel » et fonds EuroConviction) et des OPCVM obligataires ou de trésorerie,
- La bourse via une large gamme d'OPCVM et de produits structurés,
- L'immobilier via 17 SCPI et 2 SCI.

Les versements

Versement initial	5 000€
Versements complémentaires	Libres : 750€
	Programmés :
	150€ par mois, 300€ par trimestre, 450€ par semestre, 750€ par an

■ ZOOM SUR LES SCPI & LE FONDS EUROCONVICTION

Pourquoi investir sur les SCPI au sein du contrat PANTHEA...

- **La fiscalité sur les revenus** : le système d'imposition sur les revenus, au sein d'un contrat d'Assurance vie, est souvent moins lourd que l'imposition des revenus fonciers. Cet avantage est plus flagrant encore pour les personnes, qui n'ayant pas besoin de ces revenus, les ré-investissent automatiquement en franchise fiscale,
- **La fiscalité successorale** généralement bien plus favorable que le régime commun,
- **La liquidité** : celle-ci étant garantie par l'assureur, le souscripteur est assuré de pouvoir récupérer son capital dans les délais légaux (1 mois). Si le marché ne permet pas de réaliser cette cession dans ce délai, l'assureur est tenu d'assurer la liquidité à la valeur de réalisation de la part communiquée par la société de gestion (art A 131-3 du Code des Assurances).

EuroConviction, le fonds en euros actif

Le fonds EuroConviction est une nouvelle génération d'actifs en euros offrant une alternative à l'érosion du rendement des fonds généraux « traditionnels » des compagnies d'assurance, tout en conservant la garantie du capital.

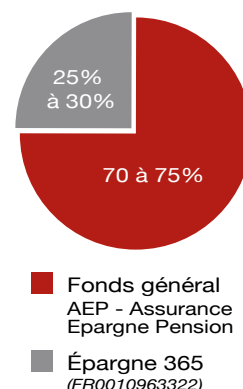
Le fonds EuroConviction présente les mêmes caractéristiques qu'un actif général classique, à savoir :

- **Une garantie du Capital** : Permanente (frais de gestion compris),
- **Un effet cliquet** : Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause quelle que soit la conjoncture,

Le fonds EuroConviction dispose d'une participation aux bénéfices spécifique, tenant compte de la performance du fonds général et d'actifs plus dynamiques.

Pour l'année 2015, le fonds EuroConviction est constitué de 70% à 75% par le Fonds général AEP, le solde étant réparti sur un support diversifié, Épargne 365 (FR0010963322). Cette poche de diversification est gérée selon la méthode dite du « coussin ». En cas d'évolution défavorable d'un des fonds, seul celui-ci sera partiellement ou totalement arbitré.

Répartition du fonds EuroConviction au 31/12/2014



■ PANTHEA S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DE L'ASSURANCE VIE

En cas de rachat :

La taxation sur les plus-values ne s'applique qu'en cas de retraits de capitaux du contrat, sauf prélèvements sociaux sur les produits des fonds en euros lors de l'inscription en compte. Les arbitrages n'ont pas d'incidences fiscales.

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du contrat et le rachat.

En cas de décès :

Le contrat s'inscrit dans le cadre de la fiscalité de l'Assurance vie en vigueur à ce jour.

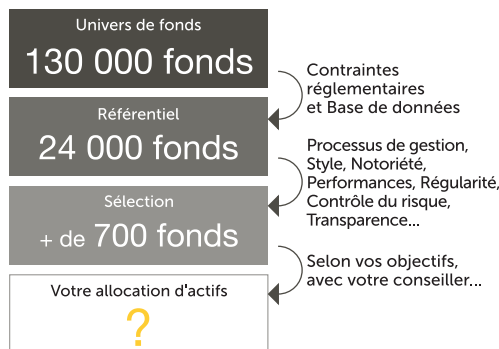
ISF :

La valeur prise en compte au titre de l'ISF est la valeur de rachat du contrat au 1er janvier (article 885F du CGI).

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 700 OPCVM
- 17 SCPI (30% maximum, uniquement pour les versements)
- 2 SCI
- Des produits ponctuels (EMTN, CLN...)
- 2 fonds en euros : le fonds général AEP et le fonds EuroConviction

MANDATS D'ARBITRAGE

5 mandats d'arbitrage adaptés et en adéquation avec les marchés financiers :

- International Flexible 30
- Europe 70 et Europe 100
- International Flexible 60 et Flexible 100

4 OPTIONS DE GESTION ASSISTÉE

Dans le cadre de la gestion libre, PANTHEA vous propose 4 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Écrêtement des plus-values
- Stop Loss relatif
- Maintien d'allocation
- Transferts programmés

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion annuels : 1%
- Frais de sortie : aucun
- Frais d'arbitrages : un arbitrage gratuit par an, puis 0,50% limité à 300€
- Avances : possible jusqu'à 60% de l'épargne investie en UC possible jusqu'à 80% de l'épargne investie en euros
- Frais de gestion des mandats d'arbitrage : 1 à 1,50% par an
- Les options de gestion sont gratuites
- Pénalité de 3% en cas de sortie sur les SCPI avant 3 ans

Le document n'a aucun caractère contractuel ni indicatif des choix et objectifs de l'investisseur. L'ensemble des données est présenté à titre purement informatif et ne peut en aucun cas être assimilé à une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, et est fourni et mis à la disposition par des sources extérieures. Des modifications des informations financières et des dispositions juridiques et administratives, notamment fiscales, peuvent survenir postérieurement à la rédaction du présent document. Par ailleurs, les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Il est d'ailleurs rappelé que la valeur des unités de comptes et celle des fonds en général ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Dès lors, NORTIA décline toute responsabilité dans l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et les conséquences qui pourraient en découler.

DISTRIBUÉ PAR

■ NORTIA - 215, avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Email : contact@nortia.fr - www.nortia.fr

Société de courtage d'assurance immatriculée
sous le numéro ORIAS 07 001 890
S.A.S. au capital de 2 000 000 € -
RCS LILLE MÉTROPOLE 398 621 102 000 43

ASSURÉ PAR

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION®
une marque commerciale de BNP Paribas Cardif - Cardif Assurance Vie

Siège social : 1, Bld Haussmann 75009 PARIS /
Bureaux : 76, rue de la Victoire 75009 PARIS
Entreprise régie par le Code des Assurances -
S.A. au capital de 717 559 216 € - RCS Paris 732 028 154

ACTIF EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

PERFORMANCES NETTES (de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux) :

(Fonds général AEP)

- + 2,46% en 2014
- + 2,71% en 2013
- + 2,91% en 2012
- + 3,01% en 2011
- + 3,26% en 2010

(Fonds EuroConviction)

- + 3,30% en 2014
- + 3,72% en 2013
- + 3,65% en 2012
- + 0,87% en 2011
- + 5,14% en 2010

CONDITIONS D'ACCÈS EXCEPTIONNELLES POUR LES SCPI :

- Prix d'acquisition réduit de 2,5%,
- Jouissance immédiate des revenus,
- Liquidité garantie par l'assureur,
- Les revenus bénéficient de la fiscalité du contrat d'Assurance vie.

Vous souhaitez de plus
amples informations sur
notre contrat **PANTHEA**

Accédez à notre formulaire
en ligne via notre rubrique
Contact, sur www.nortia.fr